

Projet de communiqué Union Généraliste

Le Conseil de l'Ordre des médecins, lors de sa session disciplinaire du 5 mai 2009 a infligé un blâme à une diabétologue de la Pitié-Salpêtrière.

Il lui est reproché d'avoir mis publiquement en doute la compétence de ses confrères généralistes dans la prise en charge du diabète. Le Conseil de l'Ordre d'Ile de France considère que les propos de ce spécialiste "*sont anti confraternels et de nature à altérer la relation de confiance entre les médecins généralistes et leurs patients*".

Le syndicat Union Généraliste se félicite de cette décision ordinaire bienvenue dans le combat pour faire cesser le dénigrement malheureusement de plus en plus fréquent de la médecine générale. Un exercice serein nécessite le respect des pairs et la confiance des patients, comme le souligne l'Ordre.

Le syndicat Union Généraliste est désolé que des procédures disciplinaires soient nécessaires pour faire respecter la confraternité au sein d'une profession où la déontologie doit rester une valeur forte.

La médecine générale, reconnue spécialité médicale au même titre que les autres spécialités, ne pourra remplir sa mission et servir le public que dans un climat de bonne confraternité entre les différents acteurs de la médecine.

Espérons que cette sentence permettra une prise de conscience de cette nécessité ; les difficultés que rencontrent les médecins spécialistes ne peuvent en aucun cas justifier une remise en cause de la déontologie professionnelle.

C'est unis et mutuellement respectueux que les médecins continueront à être respectés.